

**ANNEXE VI
NOTICE D'ESSAI**

La notice suivante ne vaut qu'autant qu'une norme homologuée ou une autre norme applicable en France en vertu d'accords internationaux, conformément au décret n° 84-74 du 26 janvier 1984 modifié, n'existe pas. Tant que cette norme n'existe pas, l'acheteur public peut utiliser en lieu et place de chacune de la notice suivante toute norme ISO, européenne ou étrangère ou tout document similaire qui aurait le même objet s'il y a un avantage à cela.

- Variation des dimensions au préformage	
--	--

<p align="center">GROUPE PERMANENT D'ETUDE DES MARCHES D'ARTICLES TEXTILES CUIRS ET PRODUITS CONNEXES</p>	<p align="center">DETERMINATION DE LA VARIATION DE LA DIMENSION AU PREFORMAGE <i>d'un prélèvement fait chez l'apprêteur juste après fixation à la chaleur ou de la tête de série ou d'un prélèvement de laboratoire</i></p>	<p align="center">NOTICE D'ESSAI</p>
<p align="center">DOCUMENT DE REFERENCE :</p>		<p align="center">OCTOBRE 2002</p>

I. - OBJET

La présente notice a pour objet de fixer les conditions de l'essai et le mode opératoire à suivre pour déterminer la variation dimensionnelle d'une sangle ou d'un ruban soumis à un trempage à l'eau bouillante.

Cet essai permet de contrôler que la sangle ou le ruban ont bien subi les opérations de fixation à la chaleur de fibres ou de filaments de synthèse qui le composent en tout ou en partie de façon à lui assurer une stabilité dimensionnelle correcte.

II. – PRINCIPE

Conditionnement, marquage puis mesure de la dimension de l'éprouvette qui est ensuite trempée dans l'eau à 95° C + 5° C.

Après séchage et conditionnement, mesure de la dimension de l'éprouvette.

Evaluation du changement de dimension par différence (exprimée en pourcentage) entre la dimension avant essai et celle après essai.

III. - APPAREILLAGE

Récipient suffisamment grand pour permettre d'immerger l'éprouvette à plat dans l'eau.

Eléments chauffants permettant de maintenir l'eau à la température de 95° C + 5° C et recouverts par une plaque perforée amovible.

Claies pour le séchage à plat.

IV. - EPROUVETTES

Nombre

Une éprouvette par prélèvement de sangle ou de ruban fait chez l'apprêteur tout de suite après fixation à la chaleur ou une éprouvette par tête de série ou une éprouvette par prélèvement de laboratoire à contrôler.

V. - MODE OPERATOIRE

Conditionnement

Conditionner l'éprouvette avant marquage pendant 24 heures dans une atmosphère dont l'humidité relative est de 65 % ± 2 % et la température de 20 °C ± 2 °C (selon la norme NF EN 20139).

Marquage et mesure

Selon NF EN ISO 3759.

Trempage

Immerger l'éprouvette à plat pendant 30 minutes dans l'eau maintenue à la température de 95 °C ± 5 °C.

Séchage

Après avoir retiré l'éprouvette de l'eau, la faire sécher à plat sur une surface plane à une température ne dépassant pas 50 °C.

Conditionnement

Conditionner l'éprouvette avant mesure pendant 24 heures dans une atmosphère dont l'humidité relative est de $65 \% \pm 2 \%$ et la température de $20^{\circ}\text{C} \pm 2^{\circ}\text{C}$ (selon la norme NF EN 20139).

Mesure

Mesurer à plat selon NF EN ISO 3759.

VI. - CALCUL ET EXPRESSION DES RESULTATS

Calculer le changement de dimension entre les repères qui suit le trempage. Exprimer cette valeur en pourcentage de la dimension originale et la faire précéder du signe + (plus) dans le cas d'une augmentation de longueur et du signe - (moins) dans le cas d'une diminution.

VII. – COMPTE-RENDU D'ESSAI

Il indique :

- les références de la tête de série ou du paquet d'où provient le prélèvement de laboratoire,
- la référence à la présente notice,
- la valeur du changement de dimension de la tête de série ou du prélèvement de laboratoire,
- les détails opératoires non prévus dans la notice ainsi que les incidents susceptibles d'avoir eu une influence sur les résultats.